

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 8 juin 2015

17bis Salles Informatiques - Mobiles des Ecoles Maternelles – demande de subvention

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

M. FREMINE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

- Rapport de présentation :

Monsieur Cédric LEMAIRE, maire-adjoint, expose :

La ville de Creil affiche la volonté de créer un pôle numérique d'innovation technique et scientifique comprenant plusieurs opérations impliquant les équipements numériques des écoles élémentaires en lien avec des salles mobiles équipées en tablettes, WIFI et solutions de vidéo projection.

Une extension naturelle de ce projet est la mise en place d'une version adaptée aux écoles maternelles sous la forme de solution de type « Interactive Lighthouse » comprenant un vidéo projecteur interactif ultra courte focale, un ordinateur WIFI, un meuble à roulette intégrant la totalité de la solution, un tapis de sol dédié et un choix de logiciels interactifs adaptés aux élèves de maternelles.

Ce projet, quoique rattachable au projet de pôle numérique d'innovation technique et scientifique, en est indépendant.

Le montant prévisionnel des installations nécessaires au déploiement du dispositif est estimé à 60 000 ,00 € HT.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du fonds de réserve parlementaire.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu le projet d'équipement en solution de classe mobile pour les maternelles,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès du fonds de réserve parlementaire et à signer tous les documents y afférents.

Article 2 : d'imputer les recettes correspondantes, sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville, compte 020/1321/AM.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 10 JUIN 2015

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 11/06/15
et publication ou notification le 11/06/15
affiché le 10/06/15
CREIL, le 11/06/15

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY